



## Mise au concours

# Prix Expo 2012

L'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) lance un appel de candidatures pour le Prix Expo 2012. Ce concours s'adresse aux expositions consacrées aux sciences naturelles.

Par le Prix Expo, la SCNAT récompense des expositions qui suscitent la passion de la nature et des sciences naturelles auprès d'un large public, de façon vivante et scientifiquement fondée. Les expositions doivent avoir été présentées en Suisse pendant au moins six mois et se servir de l'une des quatre langues nationales. La date du début de l'exposition doit se situer entre fin juin 2011 et fin juin 2012 afin de permettre aux membres du jury d'aller la voir avant la désignation du lauréat prévue dans le courant du mois de juillet. Décerné annuellement par la SCNAT, le Prix Expo est doté de CHF 10000.

### Distinction d'un engagement à long terme pour cette édition 2012

En Suisse, de nombreuses petites institutions se distinguent moins par de grandes expositions que par l'organisation régulière d'expositions-dossiers, d'événements et d'autres présentations temporaires. Depuis 2010, la SCNAT honore ce genre d'engagement. En plus du Prix Expo, le jury décerne un prix spécial à une institution qui se distingue sur la durée par des prestations de haut niveau. Ce prix, doté également de CHF 10000, est attribué à la seule appréciation du jury, sans recours à un dépôt de candidatures. La remise de cette récompense aura de nouveau lieu en 2012.

sc | nat <sup>+</sup>

Swiss Academy of Sciences  
Akademie der Naturwissenschaften  
Accademia di scienze naturali  
Académie des sciences naturelles



### Procédure

Les candidatures pour le Prix Expo sont déposées par les musées qui présentent une exposition. En outre, les organisations membres (sociétés régionales des sciences naturelles, sociétés spécialisées) et unités d'organisation de la SCNAT peuvent remettre des propositions. A noter que les expositions dont le support financier de la SCNAT dépasse dix pour cent ne pourront être prises en considération ni pour le Prix classique, ni pour le Prix «engagement à long terme».

Les candidatures sont évaluées par un jury composé de personnalités des sciences, des arts et de la pédagogie. Dans le cas des expositions d'au moins six mois, le jury complète l'examen des dossiers les plus convaincants par une visite de l'exposition. Par contre, la sélection des expositions «engagement à long terme» faite par le jury, se base d'une part sur les visites et d'autre part sur les commentaires des président-e-s des sociétés cantonales et régionales ou des sociétés spécialisées de la SCNAT.

Le jury évalue le niveau scientifique, la mise en œuvre didactique, la présentation artistique et l'originalité des expositions. Il établit une short-list des meilleures candidatures, parmi lesquelles il choisit l'exposition lauréate.

Le Prix Expo est remis aux concepteurs de l'exposition lors d'une cérémonie à laquelle participent des hôtes de marque. La SCNAT assume l'organisation et les frais de cette manifestation.

### Conditions de participation et documents

Vous trouverez les formulaires de candidature au Prix Expo 2012 à l'adresse [www.scnat.ch/f/Preise/Prix\\_Expo](http://www.scnat.ch/f/Preise/Prix_Expo).

Les dossiers complets doivent être déposés jusqu'au **15 février 2012** à l'adresse suivante:

**Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)**  
 Secrétariat général | Schwarztorstrasse 9 | 3007 Berne

### Pour de plus amples informations

Rina Wiedmer | Tél. 031 310 40 36 | [rina.wiedmer@scnat.ch](mailto:rina.wiedmer@scnat.ch)

